



XL FOR PEOPLE

Zone à accès limité / schéma de circulation / Zone 30

Zone met beperkt verkeer / verkeersplan / Zone 30

03.05.2018



OJ

1. Contexte
2. Chaussée d'Ixelles et alentours
3. Un quartier apaisé
4. Suivi
5. Communication
6. Informations



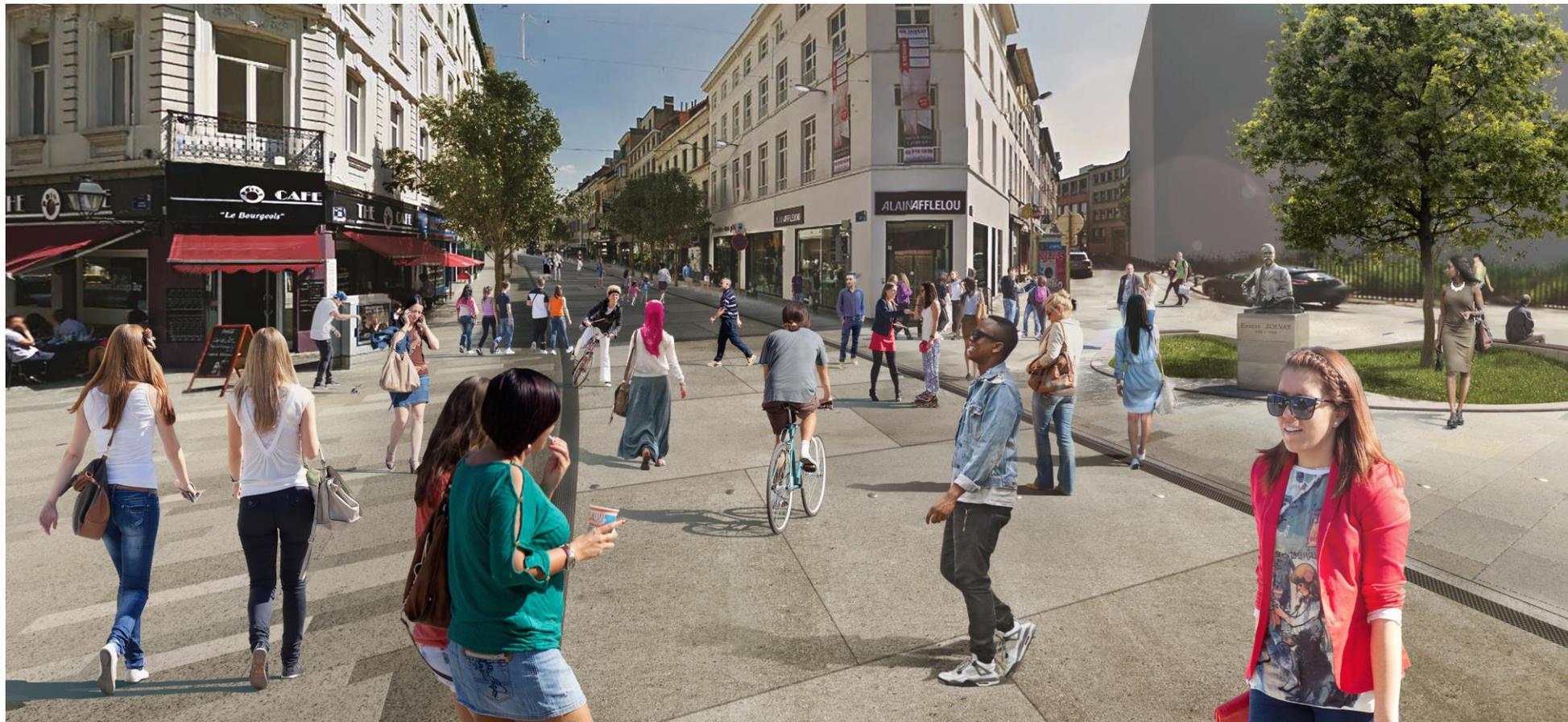


Plusieurs projets pour une nouvelle mobilité

- Réaménagement de la chaussée d'Ixelles (Bruxelles-Mobilité)
 - Zone de rencontre (20 km/h)
 - Création d'une zone à accès limité
- Le haut d'Ixelles....un quartier apaisé (commune)
 - Une Zone 30 pour l'ensemble du quartier
 - Un nouveau schéma de circulation



Le réaménagement de la Chaussée d'Ixelles





Le réaménagement de la Chaussée d'Ixelles

4 Défis

- Accroître la qualité de vie au cœur d'Ixelles
- Assurer une bonne jonction entre les différents pôles d'attraction dans le quartier
- Améliorer de manière substantielle la performance des transports publics (bus 71 et 54)
- Renforcer la zone commerciale et optimiser les livraisons



Le réaménagement de la Chaussée d'Ixelles

- Création d'une zone de rencontre
- Création d'une zone à accès limité



Chaussée d'Ixelles – zone de rencontre





Orange

PHARMACIE-POST

K1 FOR PEOPLE

71 De Brouckère

HECTOR CHICKEN

Pizza Hut



JEHTORA - ROMAN



CAFE
"Le Bourgeois"

ALAIN AFFLELOU

ERIK SOLVAY







Chaussée d'Ixelles – zone à accès limité





Chaussée d'Ixelles

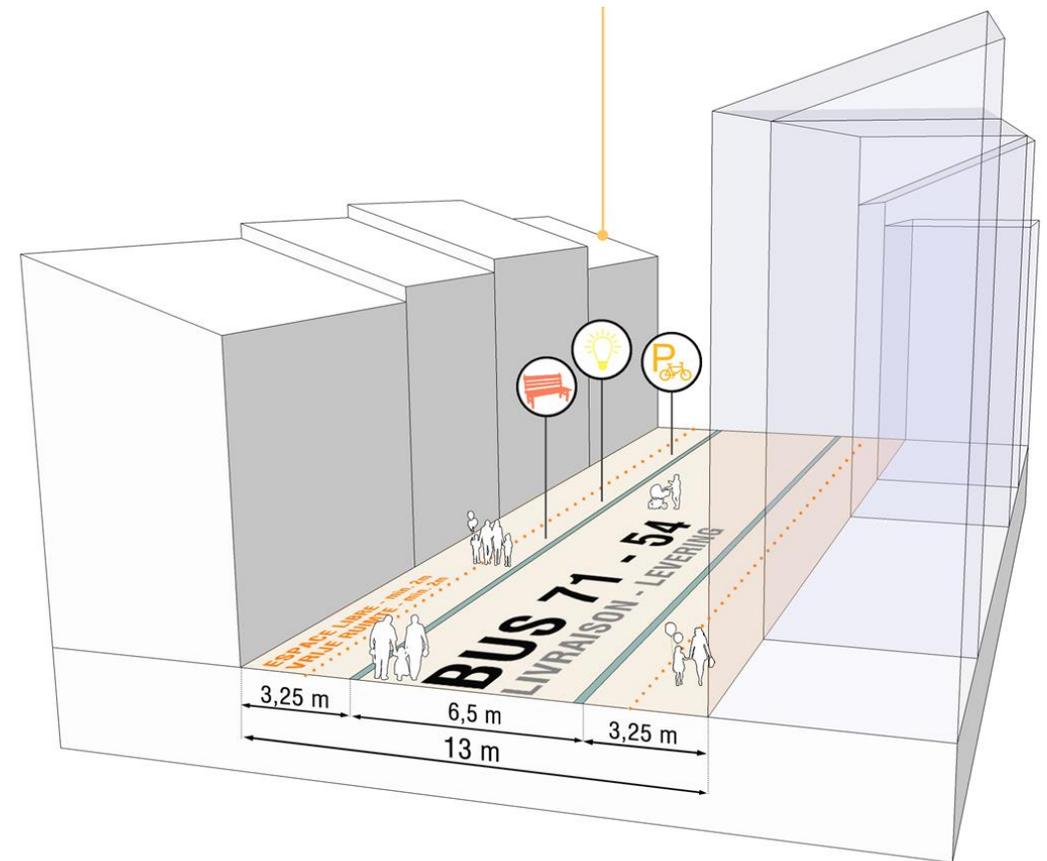
Du lundi au dimanche de 7h à 19h

= zone de rencontre à accès limité

cyclistes / bus = accès permanente, sans autorisation

garages, act.médicales, pmr = accès permanente
moyennant autorisation

livraisons, taxis = accès temporaire
moyennant autorisation





Zone à accès limité - règlement

- 3 zones distinctes: A, B et C
- 3 régimes différents

-  Zone à accès limité aux véhicules autorisés
-  Zone à accès limité aux véhicules autorisés
-  Zone piétonne





Zone à accès limité - règlement

Zone A	Zone B	Zone C
<p>Interdit du lundi au dimanche de 7h à 19h, excepté:</p> <ul style="list-style-type: none">• de manière permanente, sans autorisation (cyclistes, TC...)• de manière permanente, moyennant autorisation (garages, act. Médicales, PMR...):• De manière temporaire moyennant autorisation (livraisons, taxis...)	<p>Interdit du lundi au dimanche de 7h à 19h, excepté:</p> <ul style="list-style-type: none">• de manière permanente, sans autorisation (cyclistes, TC...)• de manière permanente, moyennant autorisation (<u>riverains</u>, <u>commerçants</u>, garages...):• De manière temporaire moyennant autorisation (livraisons, taxis...)	<p>= Zone piétonne au sens du Code de la Route (permanent)</p>



Zone à accès limité - règlement

Quelques exemples:

- Personne ayant un garage dans la zone A (autorisation permanente)
- Clients de l'hôtel Berger (autorisation temporaire)
- Livraison pour un habitant (autorisation temporaire)
- Une Personne à Mobilité réduite qui habite dans la zone A (autorisation permanente)



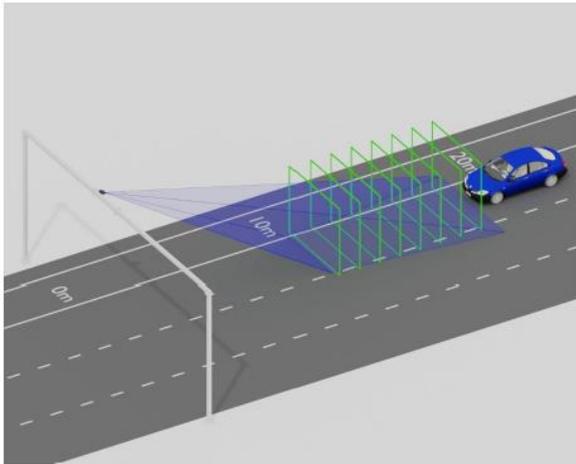
Zone à accès limité - Fonctionnement

- Zones A et B signalées par un panneau C3 excepté livraisons, cyclistes et véhicules autorisés et zone C signalée par un panneau F103 (+ marquage + totems)
- ANPR: caméras à Reconnaissance Automatique des Plaques combinées à un logiciel de traitement détenant les listes de dérogations (appelées « White list »)
- Le logiciel permet de définir un certain nombre de listes de dérogations et de les combiner entre elles et dans le temps selon les besoins
- Un règlement communal détermine le type de véhicules autorisés dans chaque zone (CC du 26/4)
- Un projet pilote qui fonctionne déjà ailleurs (Malines, Madrid...)

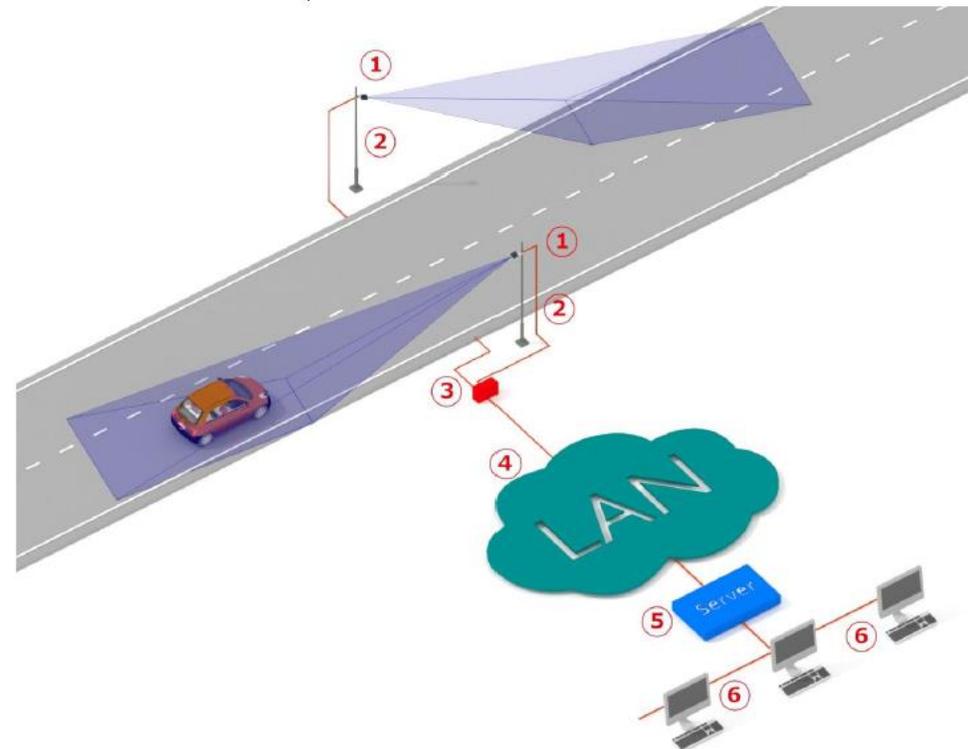




Fonctionnement de la zone – aspects techniques

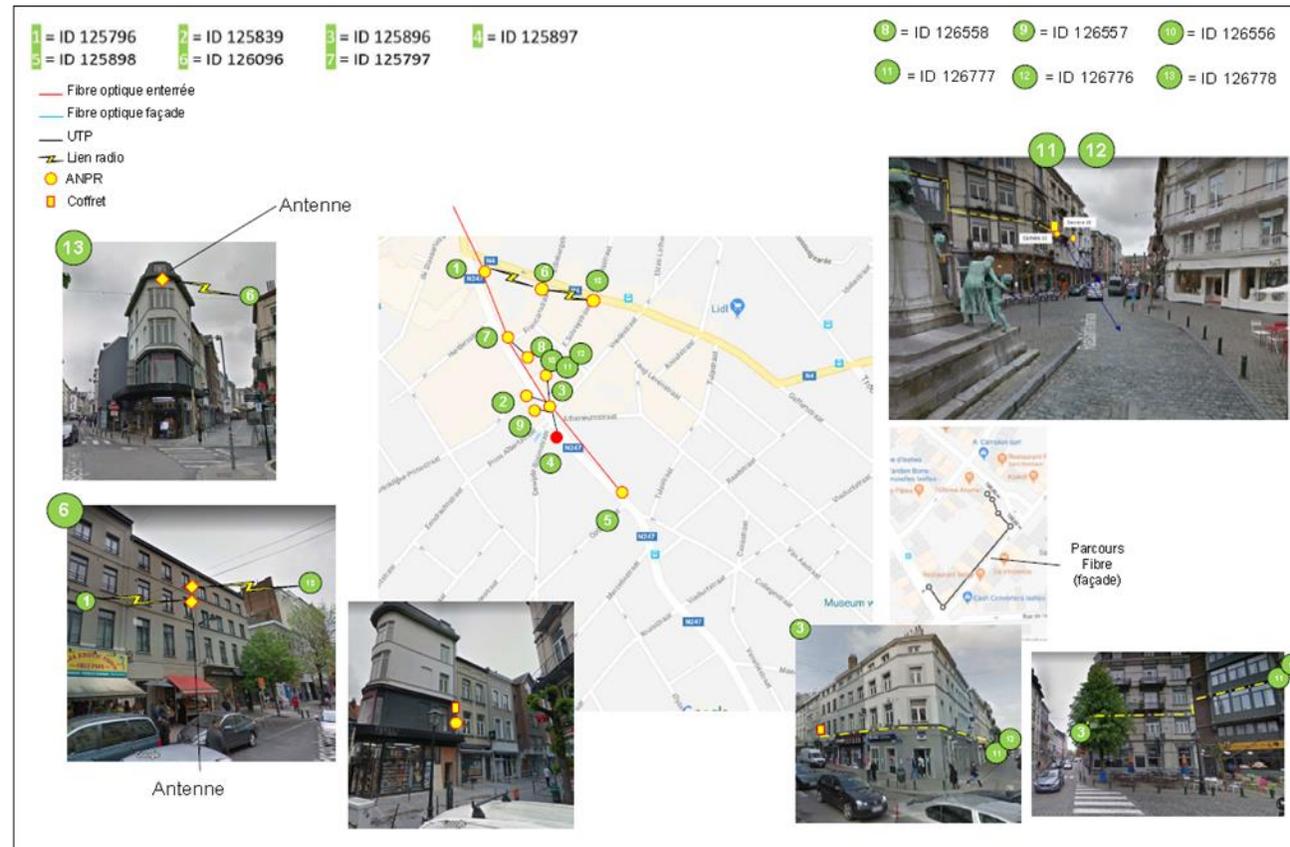


- 1) Caméra(s)
- 2) Infrastructure
- 3) Coffret technique
- 4) Réseau
- 5) Serveur
- 6) Clients





Fonctionnement de la zone – déploiement des caméras





Fonctionnement de la zone – Partenaires







Le haut d'Ixelles...un quartier apaisé

- Un quartier densément bâti
- Une diversité d'activités et d'usagers
- Un quartier qui accueille jusqu'à 32.000 piétons par jour (Porte de Namur)
- Un quartier très bien desservi par les transports en commun
- Un quartier où plus de 80% des déplacements sont effectués à pied, à vélo ou en transport en commun
- Succès des modes alternatifs à la voiture individuelle (vélo, voitures partagées...)



Zone 30

- Signalisation réglementaire aux entrées et sorties
- Marquages au sol aux entrées
- Marquages aux abords des écoles
- Radars préventifs





Un nouveau schéma de circulation - processus

- Différents scénarios ont été analysés (RIE scénarios A, B, C, D, E, F)
- Enquête publique + Commission de concertation 29/03/2017
- ⇒ Forte demande des habitants de réduire le transit dans les quartiers
- ⇒ Elaboration d'un nouveau schéma de circulation



Un nouveau schéma de circulation - Objectifs

- Garantir une certaine qualité de vie et limiter les reports de trafic dans les rues locales
- Garantir l'accessibilité du quartier (logements, écoles, commerces, équipements...)
- Assurer le bon fonctionnement de la zone à accès limité



Un nouveau schéma de circulation - Enjeu

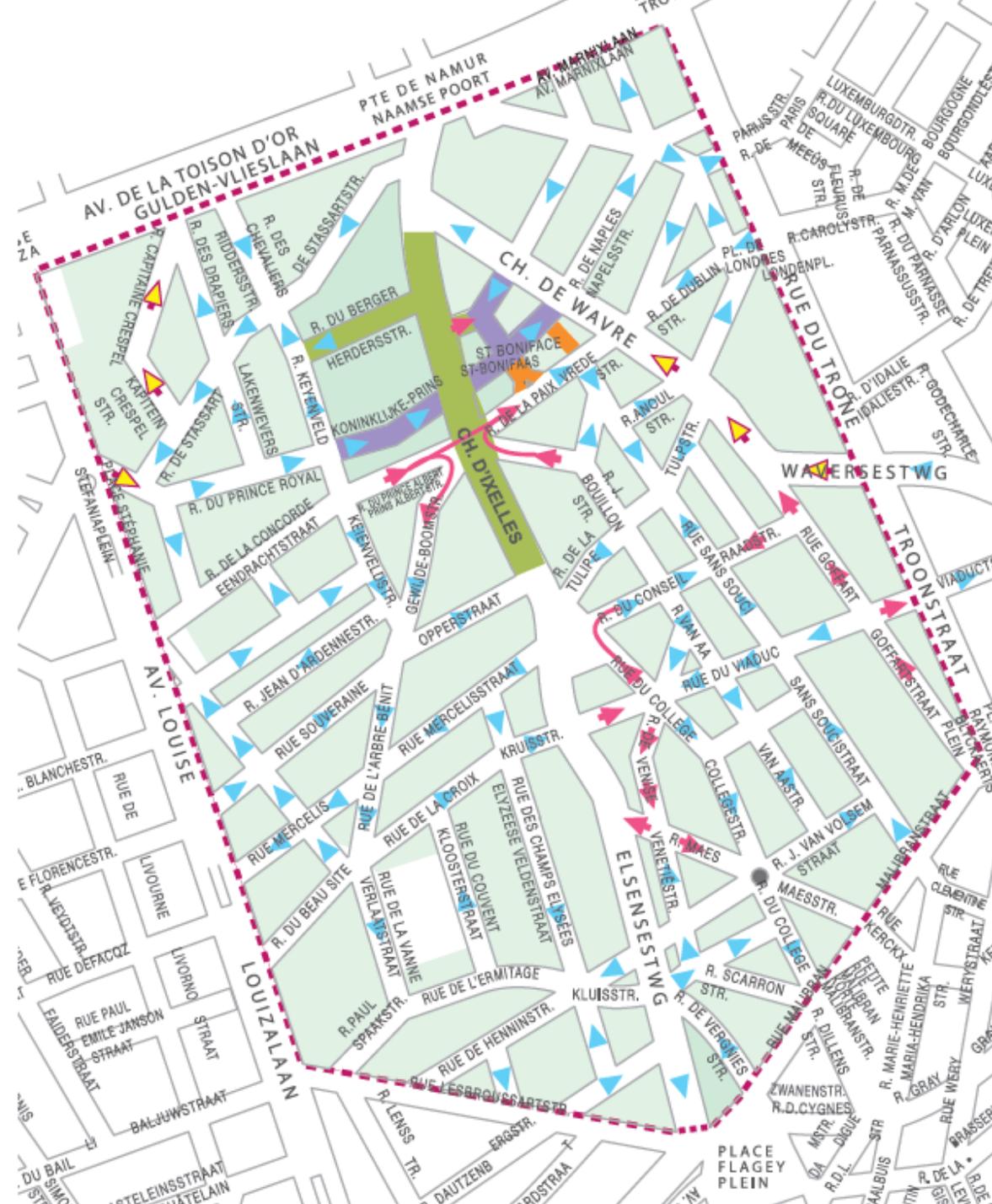
➤ Arbitrage entre:

Une politique prônant **plus de perméabilité** et d'accessibilité à la voiture au détriment de la qualité des espaces publics, des autres usages et usagers



Une politique plus volontariste **protégeant les quartiers** et favorisant l'accessibilité aux modes actifs

Un schéma de circulation qui protège le quartier



-  Zone à accès limité aux véhicules autorisés
-  Zone à accès limité aux véhicules autorisés
-  Zone piétonne

-  Périmètre de la zone 30
-  Sens de circulation modifiés
-  Sens de circulation modifiés sous réserve d'approbation par la Ville de Bruxelles et/ou la Région Bruxelles Capitale



Suivi

- Evaluation en continu
 - Mise en place d'un Observatoire (BM, MOB, Police, STIB, ...)
 - Comptages avant / après
 - Observations sur le terrain
 - Gestion des remarques reçues des citoyens et usagers
- Adaptabilité (en fonction de l'évaluation)
- = Projet pilote => qui va pouvoir évoluer







Planning

- Mise en œuvre prévue pour la fin du chantier



Communication

- Journal communal
- Site Web communal
- Site Web Parking Brussels
- Brochure (en cours d'élaboration par BM)
- Brochure zone 30



Contacts

- Chantier: Ombudsman: Mr Van Laer: 0497/.58.22.57
- Zone à accès limité: Parking Brussels: <http://parking.brussels> ou info@parking.brussels
- Schéma de circulation: Commune d'Ixelles:
 - Cabinet de l'échevine: yasmine.rodriguesmorais@ixelles.brussels
 - Questions techniques: charlotte.noel@ixelles.brussels
- Zone 30: Commune d'Ixelles: maud.verkindere@ixelles.brussels



Merci pour votre attention
Bedankt voor uw aandacht
